

**Question écrite du 16 septembre 2015 de MM. Simon Brandt et Adrien Genecand:
«No Bunkers: quels coûts pour le contribuable?»**

Durant l'été 2015, le collectif No Bunkers a occupé illicitement, mais avec la bénédiction du Conseil administratif, la Maison des arts du Grütli, puis la salle du Faubourg. Pendant cette période, ces lieux normalement ouverts au public n'ont pas pu être utilisés comme ils auraient dû l'être. De plus, le Conseil administratif a mis un lieu à la disposition du collectif sur la plaine de Plainpalais pour appuyer ses revendications.

Considérant ces différents éléments, nous posons les questions suivantes.

1. Quels ont été les coûts connexes de l'occupation illicite (mobilisation de fonctionnaires, frais de surveillance, nettoyage, remise en état, impossibilité d'utiliser les salles, etc.) de ces lieux publics par le collectif No Bunkers?
2. Quels ont été les coûts de la mise à disposition d'un lieu sur la plaine de Plainpalais (gratuité du domaine public, prêt de matériel, nettoyage, etc.)?
3. Pourquoi la Ville de Genève a-t-elle pris en charge ces dépenses plutôt que de les facturer au collectif No Bunkers?
4. Pourquoi aucune plainte pour occupation illicite n'a-t-elle été déposée?